

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2773

6 novembre 2013

SOMMAIRE

Alcatel Bell S.A.	133064	REGIS-TR	133060
A-Liss S.à r.l.	133065	Revolin S.à r.l.	133060
All-In Management	133063	Rive Droite S.A.	133066
Altice Financing S.A.	133064	RX Healthcare Immobilien S.A.	133060
Anglo American Capital Luxembourg ..	133096	SBR Holdings S.à r.l.	133059
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	133063	Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l.	133059
Berkeley CEBIG Sàrl	133094	Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l.	133059
Bmax Holding S.à r.l.	133063	SCK Building S.à r.l.	133059
B-Max Holding S.à r.l.	133063	SCK Building S.à r.l.	133060
CIP Management S.A.	133087	Sea S.A.	133061
Danir A S.A.	133091	Setas International SPF S.A.	133061
Danir B S.A.	133093	Sigma Immobilière S.à r.l.	133059
Danir C S.A.	133094	Sinta S.à r.l.	133060
Danir D S.A.	133099	SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'In- vestissements en Valeurs Mobilières) SPF	133103
Estowood S.A.	133066	Société Immobilière des Alpes S.A.	133061
Isol Casa	133064	SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.	133061
Niam III Luxembourg S.à r.l.	133065	SOLSTISSE	133058
NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	133066	Somutch S.A.	133104
Niam V Luxembourg S.à r.l.	133065	Sounoune	133058
Opusavantra Studium S.à r.l.	133101	Spinelle Investments S.à r.l.	133058
Pluspoint Software	133063	Star 2000 Holding S.A.	133061
PROWATEC Luxembourg S.A.	133104	St Louis Ré	133058
PS5 Luxco S.à r.l.	133067	Supreme Equity S.A.	133103
Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	133103	T2 Capital Finance Company S.A.	133104
Queensgate Investments I S.à r.l.	133066	TMK Capital S.A.	133062
Quinlan Private Residential II Client Hol- dings S.à r.l.	133103	TranSpace S.A.	133062
Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l.	133103	Vetrelli S.A.	133062
Quintero Holding S.à r.l.	133104	VGO S.à r.l.	133062
Quintus European Mezzanine Fund S.à r.l.	133102	Wert VGO S.à r.l.	133062
Regina S.A.	133065	Zunis S.A.	133064

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.966.

—
*Extrait du procès-verbal de la Réunion du
Conseil d'Administration tenue en date du 11 février 2003*

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolution 2: Délégation de la gestion journalière

En accord avec l'article 10 des statuts la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est accordée à Marsh Management Services Luxembourg S.A., avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par Monsieur Claude Weber, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013135713/18.

(130165065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Sounoune, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 57.762.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013135711/10.

(130164642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.042.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 septembre 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013135712/16.

(130165063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SOLSTISSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 139.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135708/10.

(130164788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135692/10.

(130164555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135693/10.

(130164556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SCK Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 123.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135694/10.

(130165217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de SBR Continental Europe L.P., société mère de SBR Holdings Sàrl ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135690/11.

(130165048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Sigma Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.000.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au Siège Social de la Société le 24 septembre 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE de la fonction de gérant. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de gérant, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2013135702/13.

(130164707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SCK Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 123.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135695/10.

(130165218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Sinta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135674/10.

(130164936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

REGIS-TR, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135665/10.

(130165028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Revolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 118.400.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135666/12.

(130165257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

RX Healthcare Immobilien S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 141.323.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013135669/12.

(130165322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135706/10.

(130165305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Société Immobilière des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 71.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135705/10.

(130165079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Setas International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETAS INTERNATIONAL SPF S.A.

Référence de publication: 2013135699/10.

(130164638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.634.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEA S.A.

Robert REGGIORI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013135696/12.

(130164536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.247.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013135714/12.

(130164809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

TranSpace S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.223.

—
Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135729/12.

(130164941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

TMK Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 119.081.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 26 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013135743/17.

(130164949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 49.987.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013135767/10.

(130164938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

**VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wert VGO S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.494.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013135840/15.

(130164028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

**Bmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B-Max Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.771.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mai 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013135806/15.

(130164034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.941.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 mai 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 juin 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013135805/13.

(130164008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

All-In Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 166.837.

—
EXTRAIT

1. Il est pris acte du changement d'adresse de l'un des administrateurs, à savoir Monsieur Stéphane MATHEU-CAMBAS, domicilié dorénavant 138 Avenue des Etats-Unis F-78000 Versailles (France).

2. Il est également pris acte du changement d'adresse de l'administrateur-délégué de la société, Monsieur Stéphane MATHEU-CAMBAS, domicilié au 138 Avenue des Etats-Unis F-78000 Versailles (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135802/14.

(130164158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pluspoint Software, Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, 13, An der Triit.
R.C.S. Luxembourg B 102.832.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 septembre 2013.

Martine WEINANDY
Notaire

Référence de publication: 2013135849/12.

(130163632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Alcatel Bell S.A., Société Anonyme.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 55.408.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'Alcatel Bell N.V., maison mère de sa succursale luxembourgeoise dénommée Alcatel Bell S.A., créée en 1996, a décidé de mettre fin aux activités de cette filiale au Grand-Duché du Luxembourg.

Alcatel Bell S.A. porte le numéro de registre de commerce B55408.

Le 23 septembre 2013.

Pour Alcatel- Lucent Bell N.V.

Carl Deckers

General Counsel

Référence de publication: 2013135801/16.

(130164407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Altice Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 171.162.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juin 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013135803/13.

(130164027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Zunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013135795/10.

(130165094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Isol Casa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 70.411.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Isol Casa S.A., dont le son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy a été dénoncé en date du 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Elisabeth Guissart

Le liquidateur

Référence de publication: 2013135857/15.

(130165212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.197.

Le siège social de la société Niam V Jersey Limited, associé unique de la Société, a été transféré au 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT, Jersey, avec effet au 1^{er} juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013135858/14.

(130164853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Niam III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.197.

Le siège social de la société NIAM III JERSEY Limited, associé unique de la Société, a été transféré au 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT, Jersey, avec effet au 1^{er} juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013135859/14.

(130164848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Regina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.615.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Regina S.A., dont le son siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal a été dénoncé en date du 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Elisabeth Guissart

Le liquidateur

Référence de publication: 2013135862/15.

(130165220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

A-Liss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013135873/11.

(130166173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

Le siège social de la société NIAM IV Jersey Limited, associé unique de la Société, a été transféré au 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT, Jersey, avec effet au 1^{er} juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013135860/14.

(130164852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Rive Droite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.130.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Rive droite S.A., dont le son siège social L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal a été dénoncé en date du 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Elisabeth Guissart

Le liquidateur

Référence de publication: 2013135863/16.

(130165223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Queensgate Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135647/9.

(130165361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Estowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2013

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Temco Holding Company LLC.

L'Assemblée a nommé:

Madame Ann VAN WAUWE, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013136069/15.

(130165377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

PS5 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PS4 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.594 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Part 1. Interpretation and Legal form

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Articles" means the company's articles of association, as amended from time to time;

"Available Cash" means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company's balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

"bankruptcy" means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"Interim Account Date" means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of Units;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a member of the company as holder of one or more units;

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 8;

"Receipts" means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least three quarters of the capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

"units" means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the Articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the Articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the Articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the Articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: PS5 Luxco S.à r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.4 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers Managers' powers and Responsibilities

Art. 3. Managers' general authority and Power to represent and Bind the company.

3.1 Subject to the Articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 4. Managers may delegate.

4.1 Subject to the Articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the Articles:

- (a) to such person or persons;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions,
as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Decision - Making by managers

Art. 5. Managers to take decisions collectively.

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either (i) a majority decision at a meeting, provided that if the shareholders have appointed one or several managers A and one or several managers B, at least one (1) manager A and one (1) manager B vote in favor of such decision, or (ii) a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the Articles relating to managers' decision-making.

Art. 6. Unanimous decisions.

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Calling a managers' meeting.

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 8. Participation in managers' meetings.

8.1 Subject to the Articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

- (a) the meeting has been called and takes place in accordance with the Articles; and
- (b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 9. Quorum for managers' meetings.

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 10. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the Articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(a) the members by ordinary resolution disapply the provision of the Articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(b) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(c) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(a) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(b) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(c) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 12. Managers' discretion to make further rules. Subject to the Articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers

Art. 13. Term of office. Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 14. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(b) a bankruptcy order is made against that person;

(c) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(d) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 15. Managers' remuneration and Expenses.

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Units and Distributions Capital and Units

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500.-) divided into

(i) three hundred and ninety (390) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class A Units and, individually, a Class A Unit); and

(ii) nineteen thousand one hundred and ten (19,110) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class B Units and, individually, a Class B Unit)

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its (their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 The Class A Units and the Class B Units are together referred to as the Units.

16.3 The Class A Units track all net income derived by the Company, save for 98% of the recurring net income deriving from the IP Investment (as defined in article 16.4 below) which, for the avoidance of doubt, shall be tracked by the Class B Units.

16.4 The Class B Units track 98% of the performance and returns of the Company's direct investments in certain intellectual property rights acquired or to be acquired by the Company (the IP Investment) in the following manner;

- the Class B Units track 98% of the recurring net profits deriving from the IP Investment as from the date of the present deed to the redemption date of the Class B Units.

16.5 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.6 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

Art. 17. Repurchase and Redemption of Units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more Units.

17.2 The Units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the Units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the Units must be paid for on redemption.

17.3 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of Units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.4 Where Units are repurchased, the Units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such Units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.5 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which Units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed Units shall be liable:

(a) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or

(b) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

Art. 18. Powers to issue different classes of Units. Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the Articles may be amended to create a new class of Units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the Articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing Units, requires the consent of the holders of the relevant Units.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. The Units are indivisible and the company recognizes only one (1) owner per Unit.

Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the Units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

(a) in respect of how many Units, it is issued;

(b) the nominal value of those Units;

- (c) that the Units are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 If more than one person holds a Unit, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's Units is:

- (a) damaged or defaced; or
- (b) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (a) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (b) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
- (c) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Unit transfers.

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 23. Transmission of Units.

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the Units held by the surviving members. No approval shall be required where Units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If Units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such Units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other Units in the company.

Dividends and Other distributions

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of Units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

24.5 The members, in determining how the balance of the annual net profits and/or final dividend is allocated, resolve that each particular class of Units of the Company tracks a particular investment and that holder(s) of such particular class of Units are entitled to the income deriving from that particular investment minus the costs relating to the investment, losses resulting from investment (if any) and a proportionate amount of administration costs of the Company, it being understood, for clarity purposes, that (i) Class A Units shall track all net income derived by the Company, save for 98% of the recurring net income deriving from the IP Investment and (ii) Class B Units shall track 98% of the recurring net profits deriving from the IP Investment.

Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

- (a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;
- (b) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

27.1 All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of Units; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 28. Non-cash distributions.

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, Units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(a) fixing the value of any assets; and

(b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(a) the unit has more than one holder; or

(b) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise, the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

Statutory reserve and Capitalization of profits.

Art. 30. Statutory reserve. Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

Art. 31. Authority to capitalize and Appropriation of capitalized sums.

31.1 Subject to the Articles, the members may by special resolution:

(a) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

(a) on behalf of the persons entitled; and

(b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new Units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subject to the Articles the managers may:

(a) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and

(b) make such arrangements as they think fit to prevent Units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision - Making by members

Art. 32. Written resolutions.

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings

Art. 33. Notice required of general meeting.

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and Speaking by managers and Non-members.

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) members of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

- (a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and
- (b) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and
- (b) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings

Art. 39. Voting: general.

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the Articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 40. Errors and Disputes.

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

- (a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or
- (b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

- (a) the chairman of the meeting;
- (b) the managers;
- (c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or
- (d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

- (a) the poll has not yet been taken; and
- (b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative Arrangements

Art. 43. Means of communication to be used.

43.1 Subject to the Articles, anything sent or supplied by or to the company under the Articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the Articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and Other records. Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

Art. 45. Indemnity and Insurance.

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes for (i) three hundred and ninety (390) Class A Units and (ii) nineteen thousand one hundred and ten (19,110) Class B Units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, numbered 1 to 19,500 and resolves to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500.-) which amount shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:

- Tom David WIPPMAN, born on 22 October 1959 in Illinois, USA, residing at 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, USA, as manager A of the company for an indefinite term;

- Kuy Ly ANG, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and

- Sébastien PAUCHOT, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-six août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PS4 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-),

ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Partie 1. Interprétation et Forme juridique

Art. 1^{er}. Interprétation et termes Définis.

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatifs aux Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» signifie le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement des Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 32 ou 39;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les Statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les Statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des Statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des Statuts.

Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS5 Luxco S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

Partie 2. Gérants, Pouvoirs des gérants et Responsabilités

Art. 3. Autorité des gérants et Pouvoir de représenter et d'Engager la société.

3.1. Sous réserve des Statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la sociétés.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

Art. 4. Délégation des Gérants.

4.1. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les Statuts:

- (a) à telle personne ou telles personnes;
- (b) par tels moyens (en ce compris par procuration);
- (c) dans telle mesure;
- (d) concernant telles questions ou territoires; et
- (e) à telles conditions, qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

Prise de décisions des gérants

Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit (i) une décision à la majorité à une réunion, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote favorablement ladite décision, ou (ii) une décision prise conformément à l'article 6.

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des Statuts concernant la prise de décision des gérants.

Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément au présent article quand tous les gérants s'informent les uns les autres, par tout moyen, qu'ils partagent une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

- (a) la date et l'heure envisagée;
- (b) l'endroit où elle aura lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des Statuts, les gérants participent à une réunion des gérants ou une partie de la réunion des gérants lorsque:

- (a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux Statuts; et
- (b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, à l'exception de celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants si le quorum n'est pas atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

Art. 10. Voix prépondérante. Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux Statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique lorsque:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des Statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt; ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins du présent article, les motifs autorisés sont les suivants:

(a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et

(c) des arrangements en vertu desquels des bénéficiaires sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéficiaires spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins du présent article, les références à la décision envisagée et au processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe (7), si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 13. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 14. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être un gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou

(d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

Art. 15. Rémunération et dépenses des gérants.

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

(a) des réunions des gérants;

(b) des assemblées générales; ou

(c) des réunions distinctes des détenteurs de toute de parts ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts et Distributions

Art. 16. Capital.

16.1. Le capital social de la société est fixé à dix-neuf mille cinq cent dollars américains (USD 19.500,-) réparti comme suit

(i) trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et

(ii) dix-neuf mille cent dix (19.110) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) en plus de sa (leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des présents Statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement désignées comme les Parts Sociales.

16.3. Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de tous les revenus perçus par la Société, à l'exception de 98% des bénéfices nets récurrents émanant de l'Investissement Luxembourg (tel que ce terme est défini à l'article 16.4 ci-dessous) qui, en tout état de cause, sera tracée par les Parts Sociales de Classe B.

16.4. Les Parts Sociales de Classe B tracent 98% de la performance et des revenus des investissements directs de la Société dans certains droits de propriété intellectuelle acquis ou qui seront acquis par la Société (l'Investissement IP) de la manière suivante:

- Les Parts Sociales de Classe B tracent 98% des bénéfices nets récurrents dérivant de l'Investissement IP à compter de la date des présentes jusqu'à la date de rachat des Parts Sociales de Classe B.

16.5. Aucune part ne sera émise pour un montant inférieur au total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.6. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 17. Rachat et remboursement des Parts.

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement d'une ou plusieurs Parts.

17.2. Les Parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les Parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. Les Parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de Parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles Parts).

17.4. Lorsque les Parts sont rachetées, les Parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces Parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.5. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des Parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des Parts remboursées devront:

(a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou

(b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classe de Parts. Sans préjudice des droits attachés à toute Part existante, les Statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de Parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des Statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs Parts, requière le consentement des détenteurs des Parts concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Les Parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par Part.

Art. 20. Certificats de Parts.

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les Parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de Parts pour lequel il est délivré;
- (b) la valeur nominale de ces Parts;
- (c) que ces Parts sont intégralement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Si plusieurs personnes possèdent une Part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

Art. 21. Remplacement des certificats de Parts.

21.1. Si un certificat émis au titre des Parts d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible; ou
- (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes Parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Cessions de Parts.

22.1. Les Parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les Parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Art. 23. Transmission de Parts.

23.1. Les Parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des Parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des Parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les Parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces Parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres Parts de la société.

Dividendes et Autres distributions

Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux Parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

24.5. Les associés, dans la détermination de l'équilibre de la répartition des profits annuels nets et/ou des dividendes finaux, décide que chaque classe particulière de Part Sociale de la Société trace un investissement particulier et que le(s) propriétaire(s) de ladite classe particulière de Part Sociale est en droit de bénéficier du revenu dérivé de cet investissement diminué des coûts relatifs à l'investissement, des pertes résultant de l'investissement (le cas échéant) et un montant proportionnel des coûts de l'administration de la Société, étant entendu que, par souci de clarté, (i) les Parts Sociales de Classe A doivent tracer tous les revenus dérivés de la Société, à l'exception de 98% des profits nets récurrents dérivant de l'Investissement IP et (ii) les Parts Sociales de Classe B doivent tracer 98% des profits nets récurrents dérivant de l'Investissement IP.

Art. 25. Paiement des dividendes et autres distributions.

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des Parts; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des Parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part a plus d'un propriétaire; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

Réserve légale et capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

31.1. Sous réserve des Statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales:

(a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

(a) pour le compte des personnes ayant droit; et

(b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles Parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des Statuts, les gérants peuvent:

(a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et

(b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les Parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

Partie 4. Prise de décision des associés

Art. 32. Résolutions écrites.

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Présence et intervention aux assemblées générales.

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum aux assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence des assemblées générales. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et intervention des gérants et des non-associés.

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société; ou

(b) habilitées à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement; ou
(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote aux assemblées générales

Art. 39. Vote, Généralités.

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux Statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et contestations.

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou
(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;
(b) les gérants;
(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou
(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et
(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Arrangements administratifs

Art. 43. Moyens de communication à utiliser.

43.1. Sous réserve des Statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des Statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des Statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et autres registres. Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

Art. 45. Indemnité et Assurance.

45.1. Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A et (ii) dix-neuf mille cent dix (19.110) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, numérotées 1 à 19.500 et décide de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille cinq cent dollars américains (USD 19.500), qui sera entièrement affecté au compte de capital social.

Le montant de dix-neuf mille cinq cent dollars américains (USD 19.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Tom David WIPPMAN, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) le 22 octobre 1959, résidant au 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant A de la société pour une durée indéterminée;
- Kuy Ly ANG, né à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en qualité de gérant B de la société pour une durée indéterminée; et
- Sébastien PAUCHOT, né à Paris (France) le 1 mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en qualité de gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2013. Relation: EAC/2013/11271. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135643/1097.

(130164843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

CIP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 180.350.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CONTINENTAL INVESTMENT PARTNER S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 1, Via Giacometti, CH-6901 Lugano,

ici représentée par Monsieur Marco LAGONA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé signée en date du 5 septembre 2013.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CIP Management S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations garanties ou non, de billets et d'autres titres de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société détiendra les actions commanditées de la société en commandite par actions de droit luxembourgeoise qui sera constituée sous le nom de «CIP INVESTMENTS S.c.p.A.», ou sous tout autre nom que les actionnaires pourront choisir lors de sa constitution, et elle agira comme gestionnaire de cette société.

La Société pourra créer des succursales ou d'autres bureaux soit au Grand-duché de Luxembourg, soit ailleurs, par une résolution du Conseil d'Administration.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra apporter son aide sous forme de prêt, de garantie ou autrement à des filiales, à des sociétés affiliées ou à des sociétés auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement. La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle pourra prendre des mesures de contrôle et de supervision et réaliser toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle pourra juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 65.000,-(soixante-cinq mille euros) représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 septembre 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été établis, CONTINENTAL INVESTMENT PARTNER S.A., pré-désignée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux 65.000 (soixante-cinq mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Stefano Serafino Bruno CAMPONOVO, né le 13 juillet 1964 à Lugano (Suisse), demeurant au 36, Via Cabella, Mendrisio (Besazio), Suisse;

2. Monsieur Carlo SGARBI, né le 9 juin 1964 à Bologna (Italie), demeurant au 14, Via alla Chiesa, Viganello, Suisse;

3. Monsieur Marco FUMAGALLI, né le 27 juin 1970 à Mariano Comense (Italie), demeurant au 17, Via Giovanni Molignoni, Dizzasco (CO), Italie.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société Audit & Consulting Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 151342.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9-11 Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par leurs nom, prénoms usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: M. LAGONA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2013. Relation: RED/2013/1536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013135296/199.

(130164756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Danir A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.686.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TWENTIETH DAY OF SEPTEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company DANIR DEVELOPMENT AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office at 6, Stora Varvgatan, 211 19 Malmö, Sweden, registered in the commercial register of Malmö under number 556576-7208,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on September 11, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "DANIR A S.A.", société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110686, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, than notary residing in Grevenmacher, on September 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 140 of January 20, 2006. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. The undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. The undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the undersigned grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société «DANIR DEVELOPMENT AB», une société de droit suédois, ayant son siège social à 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Suède, inscrite au registre de Malmö sous le numéro 556576-7208,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "DANIR A S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110686, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 20 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2013. Relation: RED/2013/1530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013135314/90.

(130164703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Danir B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.687.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TWENTIETH DAY OF SEPTEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company DANIR DEVELOPMENT AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office at 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Sweden, registered in the commercial register of Malmö under number 556576-7208,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on September 11, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "DANIR B S.A.", société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110687, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, than notary residing in Grevenmacher, on September 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 39 of January 06, 2006. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. The undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. The undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the undersigned grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE VINGT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société «DANIR DEVELOPMENT AB», une société de droit suédois, ayant son siège social à 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Suède, inscrite au registre de Malmö sous le numéro 556576-7208,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "DANIR B S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110687, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 06 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2013. Relation: RED/2013/1531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013135315/91.

(130164708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Berkeley CEBIG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123525/9.

(130150164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Danir C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.803.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE TWENTIETH DAY OF SEPTEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company DANIR DEVELOPMENT AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office at 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Sweden, registered in the commercial register of Malmö under number 556576-7208,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on September 11, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "DANIR C S.A.", société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110803, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, than notary residing in Grevenmacher, on September 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 60 of January 10, 2006. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. The undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. The undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the undersigned grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société «DANIR DEVELOPMENT AB», une société de droit suédois, ayant son siège social à 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Suède, inscrite au registre de Malmö sous le numéro 556576-7208,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "DANIR C S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110803, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 10 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2013. Relation: RED/2013/1532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013135316/91.

(130164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 August 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above, is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG" a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2894 of November 26th 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.341.

The article of the company have been amended several times and most recently by a notarial deed dated April 30th 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1705 of 16 July 2013.

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company in order to bring it from its present amount of seven million four hundred forty thousand United States Dollars (USD 7,440,000.-) to an amount of eight million one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 8,108,000) by the issue of six hundred sixty-eight thousand (668,000) preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, with a share premium of six hundred sixty-seven million three hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 667,332,000).

2. Subscription and liberation of the new shares.
3. Amendment of article 6.1 of the articles of incorporation of the company.
4. Granting of power of attorney to any employee of «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited».
5. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred sixty-eight thousand United States Dollars (USD 668,000) in order to bring it from its present amount of seven million four hundred forty thousand United States Dollars (USD 7,440,000.-) to an amount of eight million one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 8,108,000) by the issue of six hundred sixty-eight thousand (668,000) preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1,-) each, together with the payment of a share premium of six hundred sixty-seven million three hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 667,332,000).

Second resolution
Subscription - Liberation

The new shares have been subscribed by the sole shareholder "ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED", prequalified represented as stated above, and have been fully paid up by payment in cash, so that an amount of six hundred sixty-eight million United States Dollars (668,000,000), being six hundred sixty-eight thousand United States Dollars (USD 668,000) allocated to the share capital and six hundred sixty-seven million three hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 667,332,000) allocated to the share premium, is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary executing this deed.

Third resolution

The sole shareholder resolves consequently to modify the 1st paragraph and paragraph (b) of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" Art. 6.1 Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at eight million one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 8,108,000) represented by:

(a) two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000) ordinary Class A Shares (the "Class A Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1,-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class A Share carrying an entitlement of a dividend from the Net Profits (the "Class A Dividend") in the amount of the balance of the Net Profits after the payment of the Class B Dividend in the event that a Class A Dividend and a Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation; and

(b) five million three hundred fifty-eight thousand (5,358,000) preference Class B Shares (the "Class B Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1,-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class B Share carrying an entitlement to a dividend of 0.01% of Net Profits (the "Class B Dividend") in the event a Class A and Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation, such Class B Dividend to be paid in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to grant a power of attorney to any representative of «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» being registered at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.770, to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un août.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société établie et régie sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 5501205,

ici représentée par Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique de "ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.341, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2894 en date du 26 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1705 en date du 16 juillet 2013.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de façon à le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.440.000,-) à un montant de huit millions cent huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,108,000) par l'émission de six cent soixante-huit mille (668,000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, avec une prime d'émission de six cent soixante-sept millions trois cent trente-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 667,332,000).

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société.

4. Donner procuration à tout employé de «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited».

5. Divers.

L'associé unique, représentée comme indiqué ci-avant, et représentant l'ensemble des parts sociales de la société, prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société par un montant de six cent soixante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 668,000) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.440.000,-) à un montant de huit millions cent huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,108,000) par l'émission de six cent soixante-huit mille (668,000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de six cent soixante-sept millions trois cent trente-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 667,332,000).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique «ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED», prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de six cent soixante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 668,000,000), dont six cent soixante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 668,000) alloués au capital social et six cent soixante-sept millions trois cent trente-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 667,332,000) alloués au compte prime d'émission, est maintenant à la libre disposition de la société, comme il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'associé unique décide par conséquent de modifier le 1^{er} paragraphe ainsi que le paragraphe (b) de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de huit millions cent huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,108,000) représenté par:

(a) deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales ordinaires de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune,

toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe A donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe A»), après le paiement du Dividende de Classe B dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts; et

(b) cinq millions trois cent cinquante-huit mille (5,358,000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe B donnant droit à un dividende égal à 0.01% des Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe B»), donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts, le Dividende de Classe B devant être payé en priorité avant tout autre dividende versé aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe de la Société.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner procuration à tout employé de la société «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» avec siège social au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.770, aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135206/168.

(130165023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Danir D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.688.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TWENTIETH DAY OF SEPTEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company DANIR DEVELOPMENT AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office at 6, Stora Varvgatan, 211 19 Malmö, Sweden, registered in the commercial register of Malmö under number 556576-7208,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on September 11, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "DANIR D S.A.", société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110688, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, than notary residing in Grevenmacher, on September 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 133 of January 19, 2006. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. The undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. The undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the undersigned grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société «DANIR DEVELOPMENT AB», une société de droit suédois, ayant son siège social à 6, Stora Varvsgatan, 211 19 Malmö, Suède, inscrite au registre de Malmö sous le numéro 556576-7208,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "DANIR D S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 110688, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 19 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2013. Relation: RED/2013/1533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013135317/91.

(130164717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Opusvantra Studium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.135.

L'an deux mille treize,

le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «OPUSAVANTRA STUDIUM S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu le 04 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 mai 1998, numéro 347, page 16648 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63 135.

Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois, suite à une décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 17 juin 2002; un extrait de ladite assemblée fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 août 2002, numéro 1257, page 60308.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Donella DEL MONACO, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Constanza BISOTTO, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, demeurant à Altwies, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de nommer un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Giorgio BISOTTO, décédé;
2. Dissolution anticipative de la Société et décision de sa mise en liquidation, avec effet immédiat;
3. Décision de nommer Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, demeurant au 2, rue Jean-Pierre Koppes, L-5670 Altwies, aux fonctions de seul liquidateur de la Société;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
5. Décision de nommer Madame Marianne WEYER, employée privée, demeurant au 43, rue des Trois Cantons, L-8352 Dahlem, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

(ii) Les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être formalisée avec lui.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales sans désignation de valeur nominale, étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Donella DEL MONACO, née à Villorba (Italie), le 17 février 1947 et demeurant au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de nouveau gérant de la Société en remplacement du seul gérant, Monsieur Giorgio BISOTTO, suite au décès de ce dernier survenu à Treviso (Italie), le 04 juillet 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de nommer Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958 et demeurant au 2, rue Jean-Pierre Koppes, L-5670 Altwies, aux fonctions de seul liquidateur de la Société, (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de nommer Madame Marianne WEYER, employée privée, née à Steinfort, le 14 avril 1958, demeurant au 43, rue des Trois Cantons, L-8352 Dahlem, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée, les mêmes comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. DEL MONACO, C. BISOTTO, J.M. HEITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12226. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013135611/80.

(130164993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Quintus European Mezzanine Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.169.

—
EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Robert Kimmels
- Martina Schumann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135651/18.

(130164889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135648/10.

(130164562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135649/10.

(130164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135646/9.

(130165294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'Investissements en Valeurs Mobilières) SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.311.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013135704/11.

(130165187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Supreme Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPREME EQUITY S.A.

Référence de publication: 2013135717/10.

(130164903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

PROWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 23, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 30.908.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013135639/9.
(130165204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Quintero Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.424.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 septembre 2013:

que Headstart S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Impala Holdings Limited, une société régie par le droit maltais, immatriculée sous le numéro C58663, ayant son siège social au Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira GZR1702, Malta.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Impala Holdings Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013135650/19.

(130164601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Somutch S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013135710/9.

(130165107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

T2 Capital Finance Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 124.383.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 26 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013135752/17.

(130164954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.
